avait reproduites en entier; que pas une seule Pétition n'avait été présentée contre la mesure, et que par conséquent nous étions en droit de conclure que le peuple est en faveur de la confédération. J'ai aussi fait part à cette chambre que l'automne dernier je m'étais souvent occupé à faire connaître le projet aux habitants de ma populeuse division électorale, et que dans chaque occasion j'ai pu entendre qu'on l'approuvait. Durant cette campagne, un de mes adversaires suggéra ce que je pourrais appeler la plus netite confédération, -celle du Haut et du Bas Canada, - mais sa proposition fut rejetce et le projet actuel approuvé. (Ecoutes!) A l'égard du changement que la constitution de notre chambre devra subir, j'ai dit que je ne le considérais pas comme enlevant aux électeurs leurs franchises car, bien que le principe électif dût être remplacé par le droit de nomination par la couronne, les membres de ce conseil seraient nommés sur la recommandation des députés à l'autre chambre du parlement, en un mot, à peu près de la même manière que celle adoptée pour le sénat des Etats-Unis, - deux sénateurs étant élus par la législature de chaque Etat -sauf la réserve en faveur du principe monarchique qui veut que le conseil législatif soit nommé par la couronne sur l'avis du gouvernement du jour. Si je considérais cette mesure comme enlevant au peuple une de ses franchises, j'éprouverais plus d'hésitation à voter pour elle, obligé que je suis, comme représentant, de veiller à la conservation de ces franchises. Un honorable conseiller a dit que la substitution du principe électif à la nomination Par la couronne avait été demandée par le Peuple; mais cette assertion n'est pas fondée sur les faits historiques ; elle n'est pas exacte quant au Haut-()anada, ni non plus, je pense, pour le Bas. Le Bas-Canada a voulu une fois que les membres du conseil législatif fussent électifs, mais les hommes publics qui opérèrent cette réforme n'y furent nullement contraints: en cela ils obéirent plutôt aux traditions du pays. Quant au Haut-Canada, je suis sur que loin de désirer cette réforme, ses habitants s'y montrèrent indifférents sinon opposés. Le parti libéral et réformiste du Haut-Canada était contre. Il est bien avere que feu l'hon. ROBERT BALDWIN, qui fut si longtemps le chef de ce parti, s'est toujours montré hostile à ce changement. Ce que l'on suit aussi très bien, c'est que l'hon. monsieur, qui a été depuis bien des

années et qui est encore le chef de ce parti (l'hon. M. Brown), et qui, à cette heure, occupe dans le gouvernement le portefeuille de président du conseil, s'y est opposé jusqu'au dernier moment partout où il exerçait une influence, soit dens la presse, soit en parlement. Moi-même je l'ai vu voter contre la troisième lecture du bill. Peut-on, devant ces faits, affirmer encore que ces changements étaient désirés par le peuple? (Fcoutez ! écouter!) Après cela, j'ai dit que je regardais la mesure comme une de celles qu'on ne peut amender. Que si on permettait qu'elle le fût. neuf autres chambres réclameraient le droit d'en faire autant, et la conséquence en serait peut être que jamais elle ne deviendrait loi. J'ai ensuite donné mon adhésion aux mesures financières projetées, désapprouvant par là l'opiniou de mon hon, ami de Port Hope (M. SEYMOUR), qui aurait voulu que le revenu des provinces dans le passé eut servi de base aux dettes que ces dernières apporteront dans la confédération. Comme notre système actuel de gouvernement ne doit pas se continuer, comme nous n'apporterons pas de revenus distincts dans le trésor, et que nous serons assujétis aux mêmes impôts et à un même tarif, la capitation est la base qui convient et non celle que veut mon hon, ami. (Ecoutes! écoutes!) J'ai fait voir que la minime somme que la confédération aurait à donner pendant dix ans au Nouveau-Brunswick, serait un déboursé nécessaire dans les circonstances, et qu'elle ne devait pas un seul instant entrer en comparaison avec les avantages devant découler du futur régime. Selou l'hon. député de Niagara (l'hon. M. CURRIE), nos dépenses seront de beaucoup augmentées, mais moi je dis que cela dépendra de nous, qui continuerous à gérer nos propres affaires, et l'économie dans leur gestion dépendra de ceux qui en seront chargés. S'il se fait de grandes améliorations; si le chemin de fer intercolonial se construit, ainsi que des havres sur le lac Huron, —et que l'on vote un crédis pour prolonger une voie ferrée jusqu'à ces havres, il sera impossible que tous cet travaux s'exécutent sans augmenter notre dépense actuelle ; mais cos améliorations, elles se feront ches nous, en Canada; nous jouirons des avantages apportés par elles, et avec tout cela, il ne faut pas l'oublier, le pays aura voix délibérative dans la législature fédérale. Pour ma part, j'espère que ces grandes améliorations se feront dans l'ouest simultanément avec le chemin de fer intercolonial,